

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Frédéric GIBAUD, Cédric FAYE, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT,

Absente Excusée : Valérie ROUX

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Frédéric GIBAUD

Secrétaire auxiliaire : Nathalie MORAND

Monsieur Michel THIBAUT est arrivé à 20h45

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence et demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour deux points :

* Vente de terrain à un administré de St Julien

* Admission en non-valeur

Les membres du conseil acceptent que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour.

Monsieur Claude ROZ demande que sa remarque concernant le projet de la place du dernier conseil soit rajoutée:

"Le déplacement de l'association de l'Adapemont sur le site de l'ancienne gendarmerie paraît compliqué".

I – VENTE DE TERRAIN

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la demande d'achat par Monsieur GÖNÜL Süleyman d'une partie de la parcelle AC 60 pour 5a74ca le surplus soit 2a 85ca restant propriété de la commune et suite au bornage de ce terrain par la Société ABCD qui a renommée la parcelle concernée en ZE 173

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

APPROUVE ce nouveau zonage

ACCEPTE de vendre cette parcelle à Monsieur GÖNÜL Süleyman au prix de 5 € le m²

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

II – ADMISSION EN NON-VALEUR

Entendu l'exposé de Madame le Maire et suite à la demande de Monsieur COTTET, trésorier d'Arinthod, traitant les titres émis en 2012, 2013 et 2014 pour un montant total de 663.69 €.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à annuler les titres 237/2012, 175/2012, 372/2013, 432/2013 et 201/2014 pour un montant total de 663.49 €

ACCEPTE l'annulation des titres précités,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

III – ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Suite à une demande effectuée auprès du SIDEC pour le changement du matériel informatique du secrétariat, la commune a reçu plusieurs devis.

Après étude des devis,

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la Société PERONO pour un montant de 998.00 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

IV-ONF – ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2017

Sur proposition de l'ONF sont mises en vente aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles 1ar, 2ar, 3ar, 4ar 11j et 16af, essences : résineux et feuillus

Après délibération, Le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

DESIGNE trois garants : Messieurs André JENOUDÉ, Alexandre BOURGEOIS, Guy MONNIER.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

V-PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire expose :

- 1) Un employé municipal, recruté dans le cadre des emplois d'avenir, puis en CDD jusqu'au 31 octobre pour une durée de 20 heures /semaine, ne voit pas son contrat renouvelé.
- 2) Un personnel a été recruté pour son remplacement à raison de 20 heures/semaine. Cette personne a un profil polyvalent, possède tous ses permis de conduire.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

NOTE l'embauche de Monsieur Lionel BESSARD pour une durée de 20 heures /semaine, à compter du 3 octobre 2016 pour une durée de 6 mois,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

VI – TRAVAUX

Rapporteur Michel THIBAUT

Un devis auprès de la Société BRIDE a été demandé pour la réfection du toit de la Médiathèque. En effet, le toit a été refait du côté du Suran mais il faut envisager de refaire l'autre côté.

Monsieur Gérard GUYOT suggère que d'autres devis soient demandés.

Un devis va être demandé pour des toupies de béton qui seront mises pour renforcer le pont Barraud.

Monsieur Claude BONNE demande s'il y a possibilité de faire établir un devis concernant la réfection de la façade de la gendarmerie

Le changement de la porte de l'ancien cabinet vétérinaire sera effectué en janvier 2017.

Le changement des huisseries chez Madame BERTHOZAT est prévu en début d'année 2017.

VII – QUESTIONS DIVERSES

↓ Courrier de l'Adapemont :

Madame le Maire lit à l'assemblée la réponse de Monsieur Daniel CANTALOUBE, Président de l'association expliquant leur réflexion concernant le devenir du local de l'Adapemont à Saint Julien.

↓ Pont Barraud :

Des projets de travaux sont envisagés pour consolider ce pont et des panneaux d'interdiction au plus +3Tonne5 vont être achetés.

↓ Location salle des fêtes :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil de la demande du Président du Foyer rural concernant le montant des locations de la salle des fêtes lors des manifestations théâtrales de l'année 2017 et du spectacle « Famille » prévu le 11 décembre 2016 :

CONSIDÉRANT la demande du Président du Foyer rural,

CONSIDÉRANT le montant des locations estimé pour ces cinq manifestations soit 1115.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Mr le Président du foyer rural ayant quitté la salle,

AUTORISE la mise à disposition de la salle à titre gratuit pour ces cinq manifestations,
DEMANDE au Foyer rural une participation de 150 € au titre du ménage par manifestation,
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document.

Projet de territoire :

Un questionnaire concernant le futur du territoire va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Le samedi 22 Octobre, journée de clôture de la semaine "petite montagne, grands talents", un stand sera présent pour informer les personnes.

- ⬇ Des réclamations concernant le stationnement des cars à la salle des fêtes ont été déposées en Mairie.
- ⬇ Monsieur Gérard POYET rappelle le don du sang va se dérouler le 07 octobre de 16h30 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.